PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A. TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 27 AVRIL 2016

La séance est ouverte à 10h35 sous la présidence de M. Frédéric Van Gansbeghe

qui désigne M. Bruno Schiltz pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée désigne M. Baudouin Nagelmackers

et M. André Lambert pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 25 mars 2016,
- du Tijd du 25 mars 2016 et
- de l'Echo du 25 mars 2016,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires, obligataires et porteurs de droits de souscription en nom et la liste des présences.

Le Président précise que ces documents ont été publiés sur le site de la société le 24 mars 2016 et communiqués également au média Nasdaq OMX à la même date.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président demande à l'Assemblée de reconnaître qu'elle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

43 actionnaires présents ou représentés ont déposé 945263 parts sociales donnant droit au même nombre de voix.

Le Président informe l'Assemblée que la Compagnie ne détient aucune action propre à la date d'enregistrement visée à l'article 19 des statuts, soit le 13 avril 2016 à minuit et qu'aucune part sociale ne voit son droit de vote suspendu en vertu des articles 545, 622, 631 ou 632 du Code des sociétés.

Le nombre de droit de vote maximum est donc de 1.680.962.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, des comptes statutaires de l'exercice 2015.

L'Assemblée ~~(passe à la lecture)~~ (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.

Après avoir:

1. informé les actionnaires que suite aux décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2006 d'émettre un maximum de 3.000 droits de souscription dans le cadre du Plan d'attribution de droits de souscription en faveur de certains administrateurs, membres du personnel et cocontractants permanents de la société, de ses filiales et sous-filiales, il sera acté le 27 avril 2016, à l'issue de cette assemblée, la création de 2.300 parts sociales nouvelles au prix unitaire d'EUR 232,41. Un communiqué sera publié prochainement à cette occasion.
2. présenté les faits marquants de l'exercice 2015
3. répondu aux différentes questions des actionnaires

le Président passe au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

A. ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2015
2. Présentation du rapport du Commissaire sur l'exercice 2015
3. Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2015 à EUR 7,44
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et de l'affectation du résultat
5. Approbation du rapport de rémunération de l'exercice 2015
6. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2015
7. Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2015
8. Mandats statutaires:
   - renouvellement, pour une durée de 4 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020, du mandat d'administrateur venu à échéance de Madame Valérie Paquot, en qualité d'administrateur représentant l'actionnaire principal
   - renouvellement, pour une durée de 3 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019, du mandat de commissaire venu à échéance de la s.c. sfd s.c.r.l.Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Madame Corine Magnin et Monsieur Michel Denayer et fixation des émoluments annuels de ce mandat à Eur 25.000 (hors TVA et indexés).
9. Divers.

Le Conseil d'administration recommande d'adopter les propositions faites aux points 3 à 8 inclus de l'ordre du jour. Le Comité d'audit propose d'adopter le point relatif au renouvellement du mandat du commissaire.

Le Président acte ensuite les résolutions suivantes:

B. DECISIONS

3ème point à l'ordre du jour: Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice
(1ère résolution) 2015 à EUR 7,44

L'Assemblée approuve de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2015 à EUR 7,44 par:

945263 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 945263 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 56,23 % du capital social.

4ème point à l'ordre du jour: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et de
(2ème résolution) l'affectation du résultat

Les comptes annuels sociaux de l'exercice 2015 se terminent par un bénéfice d'Eur 41.687.685,16.

En tenant compte du bénéfice reporté d'Eur 133.768.812,18 le bénéfice à affecter s'élève à Eur 175.456.497,34.

L'Assemblée approuve par:

944896 voix POUR
..... voix CONTRE
367 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 945263 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 56,23 % du capital social,

les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2015 et l'affectation du bénéfice social répartissable comme suit:

- à la réserve légale :	Eur -
- à la distribution d'un dividende brut d'Eur 7,44 par titre :	Eur 12.506.357,28
- au titre de tantièmes statutaires aux administrateurs	Eur 183.565,12

et de transférer le solde d'Eur 162.766.574,94 au bénéfice à reporter.

5ème point à l'ordre du jour: Approbation du rapport de rémunération de l'exercice 2015
(3ème résolution)

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération de l'exercice 2015 par:

944892 voix POUR
71 voix CONTRE
367 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 945263 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 56,23 % du capital social.

6ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur
(4ème résolution) mandat au cours de l'exercice 2015

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 par:

944896 voix POUR
..... voix CONTRE
.....367..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de .....945263..... pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente .....56.23..... % du capital social.

7ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son
(5ème résolution) mandat au cours de l'exercice 2015

L'Assemblée donne décharge au Commissaire de la société pour son mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 par:

944896 voix POUR
..... voix CONTRE
.....367..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de .....945263..... pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente .....5623..... % du capital social.

8ème point à l'ordre du jour: MANDATS STATUTAIRES:

(6ème résolution) :

L'Assemblée renouvelle, en qualité d'administrateur représentant l'actionnaire principal, pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020, le mandat venu à échéance ce jour de Madame Valérie Paquot

par :

944239 voix POUR
..... voix CONTRE
.....1084..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de .....945263..... pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente .....56.23..... % du capital social.

(7ème résolution) :

L'Assemblée renouvelle sur proposition du Comité d'audit de la Compagnie, pour une période de 3 ans venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2019, le mandat de commissaire de la s.c. sfd s.c.r.l. Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Madame Corine Magnin et Monsieur Michel Denayer, venu à échéance ce jour. L'Assemblée fixe leurs émoluments annuels à Eur 25.000 (hors TVA et indexés).

par :

945013 voix POUR
..... voix CONTRE
250 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 945263 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 56,23 % du capital social.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 h 38
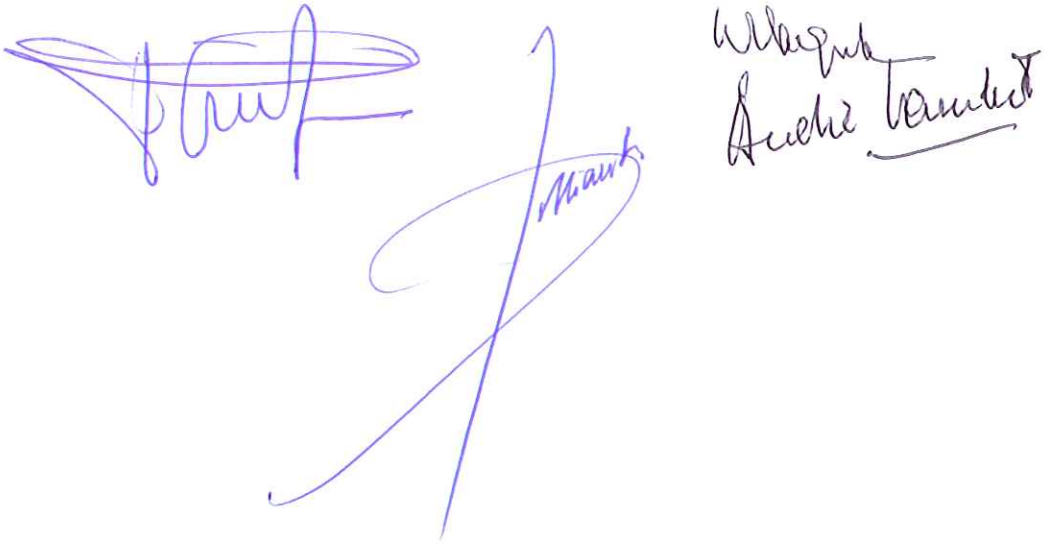
Le Président | Le Secrétaire | Les Scrutateurs | Les Actionnaires